

**DIRECTION REGIONALE DES ENTREPRISES,  
DE LA CONCURRENCE, DE LA CONSOMMATION,  
DU TRAVAIL ET DE L'EMPLOI DU CENTRE-VAL DE LOIRE**

**DÉCISION MODIFICATIVE N° 13  
portant affectation des agents de contrôle de l'inspection du travail  
de l'Unité Départementale du Loiret**

**Le directeur régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation,  
du travail et de l'emploi du Centre-Val de Loire,**

Vu le code du travail,

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique d'Etat,

Vu le décret n° 2003-770 du 20 août 2003 portant statut particulier du corps de l'inspection du travail,

Vu le décret n° 2014-359 du 20 mars 2014 relatif à l'organisation du système d'inspection du travail,

Vu l'arrêté du 26 mai 2014 et 15 décembre 2015 portant création et répartition des unités de contrôles de l'inspection du travail,

Vu l'arrêté du 10 septembre 2014, modifié, du directeur régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi du Centre-Val de Loire portant localisation et délimitation des unités de contrôle et des sections d'inspection au sein de ces unités de contrôles ainsi que leurs champs d'intervention sectoriels et thématiques.

Vu la décision du 10 septembre 2014 modifiée portant nomination des responsables d'unité de contrôle et affectation des agents de contrôle de l'inspection du travail au sein des unités de contrôle de l'unité territoriale du Loiret

Vu l'avis émis par le comité de direction régional.

**DÉCIDE**

**Article 1 :** L'article 2 de la décision du 10 septembre 2014 modifié en dernier lieu par l'article 1 de la décision du 30 août 2017 portant affectation des agents de contrôle de l'inspection du travail au sein des unités de contrôle est modifié comme suit pour le département du Loiret :

À compter du **1<sup>er</sup> décembre 2017**, les tableaux concernant les Unités de Contrôle Nord, Centre et Sud sont annulés et remplacés par les tableaux suivants :

**Unité de Contrôle NORD**

| Section | Agent nommé et grade                           | Agent en charge des décisions relevant de la compétence exclusive d'un inspecteur du travail | Agent en charge du contrôle des établissements de plus de 50 salariés |
|---------|--|--|---|
| 1       | Marie-Pierre LAGACHE<br>Contrôleur du travail  | Christel BEAUFRETON  | Christel BEAUFRETON   |
| 2       | Nicolas MAITREJEAN<br>Inspecteur du travail    | Nicolas MAITREJEAN   | Nicolas MAITREJEAN  |
| 3       | Luc INGRAND<br>Inspecteur du travail           | Luc INGRAND  | Luc INGRAND   |
| 4       | Bérandère WRZESINSKI<br>Inspectrice du travail | Bérandère WRZESINSKI   | Bérandère WRZESINSKI  |

| Section | Agent nommé et grade                          | Agent en charge des décisions relevant de la compétence exclusive d'un inspecteur du travail | Agent en charge du contrôle des établissements de plus de 50 salariés |
|---------|---|--|---|
| 5       | Marie-Pierre LAGACHE<br>Contrôleur du travail | Nicolas MAITREJEAN   | Nicolas MAITREJEAN  |
| 6       | Mathieu DUPOUY<br>Contrôleur du travail       | Ludovic RESSEGUIER   | Ludovic RESSEGUIER  |
| 7       | Ludovic RESSEGUIER<br>Inspecteur du travail   | Ludovic RESSEGUIER   | Ludovic RESSEGUIER  |
| 8       | Aurore LAPORTE<br>Inspectrice du travail      | Aurore LAPORTE   | Aurore LAPORTE  |
| 9       | Sylvie GIRAULT<br>Inspectrice du travail      | Sylvie GIRAULT   | Sylvie GIRAULT  |
| 10      |   |  |   |
| 11      | Céline ROCCETTI<br>Inspectrice du travail     | Céline ROCCETTI  | Céline ROCCETTI   |
| 12      | Benoît LUQUET<br>Inspecteur du travail        | Benoît LUQUET  | Benoît LUQUET   |

Agents assurant l'intérim des postes vacants :

| Section | Agent nommé et grade | Agent en charge des décisions relevant de la compétence exclusive d'un inspecteur du travail | Agent en charge du contrôle des établissements de plus de 50 salariés |
|---------|----------------------|--|---|
| 10      | Mathieu DUPOUY       | Sylvie GIRAULT   | Sylvie GIRAULT  |

### **Unité de Contrôle CENTRE**

| Section | Agent nommé et grade                           | Agent en charge des décisions relevant de la compétence exclusive d'un inspecteur du travail                                | Agent en charge du contrôle des établissements de plus de 50 salariés   |
|---------|--|---|---|
| 13      | Christel BEAUFRETON<br>Inspectrice du travail  | Christel BEAUFRETON   | Christel BEAUFRETON   |
| 14      | Solange KELEM<br>Contrôleur du travail         | Gaëtan CHAMBON pour la commune d'Amilly<br>Raphaël BRIGEON pour les autres communes entrant dans le périmètre de la section | Gaëtan CHAMBON pour la commune d'Amilly<br>Raphaël BRIGEON pour les autres communes entrant dans le périmètre de la section |
| 15      | Audrey MAISONNY<br>Inspectrice du travail      | Audrey MAISONNY   | Audrey MAISONNY   |
| 16      | Gaëtan CHAMBON<br>Inspecteur du travail        | Gaëtan CHAMBON  | Gaëtan CHAMBON  |
| 17      | Raja FAIZ-EL JOUHARI<br>Inspectrice du travail | Raja FAIZ-EL JOUHARI  | Raja FAIZ-EL JOUHARI  |

## Unité de Contrôle SUD

| Section | Agent nommé et grade                           | Agent en charge des décisions relevant de la compétence exclusive d'un inspecteur du travail | Agent en charge du contrôle des établissements de plus de 50 salariés |
|---------|--|--|---|
| 18      | Bernadette GENESTOUX<br>Inspectrice du travail | Bernadette GENESTOUX   | Bernadette GENESTOUX  |
| 19      | Franck THEBAUT<br>Inspecteur du travail        | Franck THEBAUT   | Franck THEBAUT  |
| 20      | Raphaël BRIGEON<br>Inspecteur du travail       | Raphaël BRIGEON  | Raphaël BRIGEON   |
| 21      | Sylvie FRESNE<br>Inspectrice du travail        | Sylvie FRESNE  | Sylvie FRESNE   |
| 22      | Elisabeth NEMETH<br>Contrôleur du travail      | Michel PAQUET  | Elisabeth NEMETH  |
| 23      | Michel PAQUET<br>Inspecteur du travail         | Michel PAQUET  | Michel PAQUET   |
| 24      | Christel MARTIN<br>Inspectrice du travail      | Christel MARTIN  | Christel MARTIN   |

**Article 2 :** Le directeur régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi du Centre-Val de Loire et la responsable de l'unité départementale du Loiret de la DIRECCTE Centre-Val de Loire sont chargés de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Orléans le 28 novembre 2017

Le directeur régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation,  
du travail et de l'emploi du Centre-Val de Loire



Patrice GRELICHE